



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Mardi 28 mai 2019

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 20 mai 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 20 mai 2019

Le 28 mai de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Saucats – Complexe culturel et sportif La Ruche

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E		DUFRANC Michel (Maire)	P (à 19h20)	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	E	M. BLANQUE	BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P (jusqu'à 20h16)		EYL Muriel	E	Mme CHENNA
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. BOS
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	A	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P (à 18h44 / jusqu'à 20h07)	
ROUSSELOT Nathalie	P (à 18h45)		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P (à 18h56)				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance
 Les procès-verbaux des réunions du 2 avril 2019 et du 9 avril 2019 sont adoptés à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

Le Président ouvre la séance du conseil communautaire et donne la parole à M. CLEMENT, maire de Saucats pour le mot d'accueil.

Le Président procède à l'appel des conseillers.

Le PV du conseil du 02/04 est adopté à l'unanimité.

Le PV du conseil du 09/04 est adopté à l'unanimité.

Le conseil communautaire nomme comme secrétaire de séance M. CHEVALIER.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité.

2019/063 Habilitation du Président de la CCM à relever appel d'un jugement n°1805320 du Tribunal Administratif de Bordeaux du 25 février 2019

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Cette délibération fait suite à la décision rendue le 25 février 2019, rejetant la demande de récusation de l'expert.

Après concertation et décision des élus en conférence des maires, cette délibération permet de donner au Président le pouvoir de faire appel de cette décision au TA et de permettre à Maître SUSSAT de représenter la CCM.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à relever appel au nom de la CCM du Jugement n°1805320 rendu par le Tribunal administratif de Bordeaux du 25 février 2019 afin d'obtenir la récusation de Monsieur DUPLAINE,
- Désigne la SCP HARFANG AVOCATS, représentée par Me SUSSAT, à déposer la requête en appel et représenter la Communauté de Communes devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux dans l'instance n°19 BX01680,
- Entérine en tant que de besoin toute initiative tendant à ces fins déjà prise.

2019/064 Avantages en nature aux agents de la Communauté de Communes de Montesquieu

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Il s'agit d'une délibération classique, qui est prise chaque année. Elle présente les avantages en nature des agents de la collectivité et notamment les véhicules de fonction, les ordinateurs portables et les téléphones mobiles.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Définit la liste nominative des agents jointe en annexe bénéficiant :
 - d'un téléphone portable professionnel
 - d'un ordinateur portable/tablette professionnel
 - un véhicule de fonction
- Précise que ces avantages en nature peuvent être négligés dès lors que les outils mis à disposition par la Communauté de Communes de Montesquieu sont destinés à un usage professionnel ou que leur utilisation demande obligations et sujétions professionnelles (obligation d'être joint par téléphone à tout moment, astreinte, déplacements réguliers...) et que l'utilisation raisonnable dans la vie quotidienne n'est pas non plus considérée comme un avantage en nature.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

Il peut notamment s'agir d'appels de courte durée.

2019/065 Véhicule de service et remisage à domicile

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Cette délibération détermine le règlement intérieur de fonctionnement du parc véhicules de la CCM et en particulier le remisage à domicile pour certains agents. En effet, pour certains agents, il est prévu le remisage à domicile en particulier concernant :

- les astreintes techniques
- le RAM
- les agents de contrôle des bus

Le remisage à domicile des véhicules de service permet l'intervention rapide des agents sur les lieux de leurs interventions.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les règles telles que prévues dans le règlement relatif à l'utilisation des véhicules de services et aux conditions de remisage à domicile joint en annexe à la présente.
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

2019/066 Modification des statuts

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Il est proposé que les statuts de la communauté de communes soient modifiés de la façon suivante :

- inscription de la compétence GEMAPI comme une compétence obligatoire
- définition de l'intérêt communautaire de la voirie
- ajout de l'accueil des saisonniers et des publics spécifiques au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire
- ajout du financement possible des casernes de gendarmerie au même titre que le SDIS
- retrait de la mention référent à la répartition des sièges du conseil communautaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les statuts modifiés tels que joints en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

2019/067 Modification des membres des commissions

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Cette délibération propose la modification de la composition de certaines commissions et en particulier :

- commission environnement
- commission vie locale
- commission finances

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de la participation aux commissions ci-dessous mentionnées :

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
COMMUNES	NOMS
AYGUEMORTES LES GRAVES	M. DANNE
BEAUTIRAN	Mme BOIRET
CABANAC ET VILLAGRAINS	M. DARBO
CADAUJAC	M. BALAYE
CASTRES GIRONDE	M. LARRUE
ISLE SAINT GEORGES	M. LEMIRE
LA BREDE	Mme DUPART
LEOGNAN	M. FATH / Mme PERPIGNAA GOULARD
MARTILLAC	M. BROSSIER
SAINT MEDARD D'EYRANS	M. GILLARD
SAINT MORILLON	Mme SIMON CHEYRADE
SAINT SELVE	Mme BURTIN DAUZAN
SAUCATS	M. CLEMENT

COMMISSION ENVIRONNEMENT	
COMMUNES	NOMS
AYGUEMORTE LES GRAVES	Mme ROBIN
BEAUTIRAN	M. ZERKHANE
CABANAC ET VILLAGRAINS	M. COORNAERT
CADAUJAC	M. GACHET
CASTRES GIRONDE	M. BRUN
ISLE SAINT GEORGES	M. LEMIRE
LA BREDE	Mme DUPART
LEOGNAN	Mme EYL
MARTILLAC	M. CLAVERIE
SAINT MEDARD D'EYRANS	M. TAMARELLE / M. GILLARD
SAINT MORILLON	Mme SECCO
SAINT SELVE	M. MORENO
SAUCATS	M. CARRINCAZEAUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

COMMISSION INFRASTRUCTURES PATRIMOINE CONTRÔLE DE GESTION	
COMMUNES	NOMS
AYGUEMORTES LES GRAVES	M. CORNET
BEAUTIRAN	M. MAYEUX
CABANAC ET VILLAGRAINS	M. COORNAERT
CADAUJAC	M. BALAYE
CASTRES GIRONDE	Melle PEREZ
ISLE SAINT GEORGES	M. PATROUILLEAU
LA BREDE	M. VIGNERON
LEOGNAN	Mme CHENNA
MARTILLAC	M. SIDAOUI
SAINT MEDARD D'EYRANS	Mme BENCTEUX
SAINT MORILLON	Mme SECCO
SAINT SELVE	M. MAJOURAU
SAUCATS	M. MENARD

COMMISSION CAPACITE ALIMENTAIRE	
COMMUNES	NOMS
AYGUEMORTES LES GRAVES	M. DANNE
BEAUTIRAN	Mme BOIRET / Mme PERRAIN
CABANAC ET VILLAGRAINS	M. DARBO
CADAUJAC	M. BALAYE
CASTRES GIRONDE	M. LARRUE
ISLE SAINT GEORGES	M. LEMIRE
LA BREDE	Mme DUPART
LEOGNAN	M. FATH / Mme PERPIGNAA GOULARD
MARTILLAC	M. BROSSIER
SAINT MEDARD D'EYRANS	M. GILLARD / Mme DUPUY
SAINT MORILLON	Mme SIMON CHEYRADE
SAINT SELVE	Mme BURTIN DAUZAN
SAUCATS	M. CLEMENT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

COMMISSION ÉCONOMIE	
COMMUNES	NOMS
AYGUEMORTES LES GRAVES	M. DANNE
BEAUTIRAN	M. BARRERE
CABANAC ET VILLAGRAINS	M. BLANQUE
CADAUJAC	M. GAZEAU
CASTRES GIRONDE	Mme DURAND
ISLE SAINT GEORGES	Mme ROUSSEIL
LA BREDE	M. DUFRANC
LEOGNAN	M. BOS
MARTILLAC	M. CLAVERIE
SAINT MEDARD D'EYRANS	M. TAMARELLE
SAINT MORILLON	M. HEINTZ
SAINT SELVE	M. CARON
SAUCATS	M. KESLER

COMMISSION URBANISME D'AMENAGEMENT ET RELATIONS SUPRA-COMMUNALES	
COMMUNES	NOMS
AYGUEMORTES LES GRAVES	M. LACAMPAGNE
BEAUTIRAN	M. SCHMITZ
CABANAC ET VILLAGRAINS	Mme CANADA
CADAUJAC	M. BAUDRY
CASTRES GIRONDE	Mme MESNARD MOJICA
ISLE SAINT GEORGES	M. LEMIRE
LA BREDE	Mme BARRON
LEOGNAN	M. AULANIER
MARTILLAC	Mme BUORO
SAINT-MEDARD D'EYRANS	M. TAMARELLE
SAINT-MORILLON	M. HEINTZ
SAINT-SELVE	Mme BERTRAND
SAUCATS	Mme BETILLE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

COMMISSION URBANISME RÉGLEMENTAIRE	
COMMUNES	NOMS
AYGUEMORTES LES GRAVES	M. FERNANDEZ
BEAUTIRAN	M. LALANNE
CABANAC ET VILLAGRAINS	Mme CANADA
CADAUJAC	M. GACHET
CASTRES GIRONDE	M. CONSTANT
ISLE SAINT GEORGES	M. LEMIRE
LA BREDE	Mme BARRON
LEOGNAN	M. MOUCLIER / M. AULANIER
MARTILLAC	Mme POLSTER
SAINT MEDARD D'EYRANS	M. CHEVALIER
SAINT MORILLON	Mme BOURGADE
SAINT SELVE	M. COUBETERGUE
SAUCATS	M. CLEMENT

COMMISSION SOLIDARITÉS	
COMMUNES	NOMS
AYGUEMORTES LES GRAVES	Mme TALABOT
BEAUTIRAN	Mme HUILLET
CABANAC ET VILLAGRAINS	Mme VALLAU
CADAUJAC	Mme BOURROUSSE
CASTRES GIRONDE	Mme TASTET
ISLE SAINT GEORGES	Mme FERNANDEZ
LA BREDE	M. LAFFARGUE
LEOGNAN	Mme FOURNIER
MARTILLAC	Mme POLSTER
SAINT MEDARD D'EYRANS	M. BARROUILHET
SAINT MORILLON	Mme FERNANDEZ
SAINT SELVE	Mme NIVARD
SAUCATS	Mme DEBACHY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

COMMISSION VIE LOCALE	
COMMUNES	NOMS
AYGUEMORTES LES GRAVES	Mme LOUVET / Mme TALABOT
BEAUTIRAN	Mme LAGARDE
CABANAC ET VILLAGRAINS	Mme CANADA
CADAUJAC	Mme ROUSSELOT
CASTRES GIRONDE	M. LARRUE
ISLE SAINT GEORGES	Mme BETES
LA BREDE	Mme DUFRANC
LEOGNAN	Mme CHENNA / Mme FOURNIER
MARTILLAC	Mme MALLET
SAINT MEDARD D'EYRANS	Mme BENCTEUX / Mme DUPUY
SAINT MORILLON	Mme SECCO
SAINT SELVE	Mme DONATE
SAUCATS	Mme GIRAUDEAU

COMMISSION FINANCES	
COMMUNES	NOMS
AYGUEMORTES LES GRAVES	M. CAZEAUX
BEAUTIRAN	M. MAYEUX
CABANAC ET VILLAGRAINS	M. DARBO
CADAUJAC	Mme LALANDE
CASTRES GIRONDE	M. CONSTANT
ISLE SAINT GEORGES	M. LEMIRE
LA BREDE	Mme SOUBELET
LEOGNAN	Mme LABASTHE
MARTILLAC	M. CLAVERIE
SAINT-MEDARD D'EYRANS	M. TAMARELLE
SAINT-MORILLON	M. HEINTZ
SAINT-SELVE	M. BORDELAIS
SAUCATS	M. FAURE

- Confie le soin au Président de la Communauté de Communes de mettre en place les commissions et accomplir toutes démarches nécessaires et utiles à l'exécution de la présente délibération.
- Précise que la composition des différentes commissions devra respecter le principe de la



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

2019/068 Provision protocole transactionnel Cegid

RAPPORTEUR : M. FATH

L'ancien logiciel métier pour les finances, attribué à CEGID en 2010, a posé un certain nombre de difficultés d'installation et d'exécution. Ainsi, la CCM a appliqué de lourdes pénalités à l'entreprise. Cette affaire s'est poursuivie devant les tribunaux et la première décision rendue en 2017 ne permet pas de trouver une solution acceptable pour les deux parties.

Ainsi, la CCM a cherché une résolution à l'amiable avec l'entreprise. Une proposition a enfin abouti. Ainsi, il est proposé par cette délibération de créer le chapitre qui permettra de régler le protocole transactionnel à venir. La provision avait déjà été faite, il ne s'agit que d'un virement de crédit sur une nouvelle imputation.

La CCM s'est dotée d'un nouveau logiciel, CIRIL, qui donne, quant à lui, pleine satisfaction.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la constitution sur l'exercice 2019 d'une provision pour contentieux d'un montant global de 51 024,93 € à enregistrer au compte 6815 « provisions pour risques et charge de fonctionnement courant »,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

2019/069 Convention bornes MSAP

RAPPORTEUR : M. FATH

Ce dispositif est bien connu des communes. Il y a plusieurs semaines, toutes les communes volontaires ont pu choisir le matériel qu'elles souhaitent installer dans leur commune. Par cette délibération, il s'agit de proposer d'encadrer cette mise à disposition par une convention entre la CCM et les communes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les conventions entre la CCM et chaque commune, pour encadrer les relations concernant la mise à disposition du dispositif relais MSAP ;
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne réalisation de cette opération.

2019/070 Fonds de concours aide à la rénovation du patrimoine exceptionnel

RAPPORTEUR : M. FATH

Dans le cadre de la commission aménagement du territoire, un travail a été mené avec le SIGM, qui est partenaire essentiel sur le territoire.

Par cette délibération, il est proposé de créer un nouveau fonds de concours pour venir en soutien des communes dans leurs projets liés au patrimoine. Pour pouvoir bénéficier de ce fonds, les communes doivent justifier que le patrimoine est reconnu comme exceptionnel par la DRAC. De plus, si la maîtrise d'ouvrage est déléguée pour les travaux sur ce patrimoine, il faudra le préciser dans une délibération. Ce



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

fonds de concours a un plafond fixé à 30 000 euros.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les modalités du fonds de concours pour la sauvegarde et la rénovation du patrimoine exceptionnel
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent
- Autorise le Président à mener toutes les actions utiles à la réalisation de la présente délibération.

2019/071 Modification SDIC

RAPPORTEUR : M. FATH

Cette délibération permet de compléter le projet intercommunal de maillage du territoire par des pistes cyclables. La CCM confirme sa politique de financement des pistes cyclables aux côtés des communes. Par cette délibération, il s'agit également de préciser les conditions d'attribution du fonds de concours dédié aux pistes cyclables en fixant un plafond de 200 000 euros de travaux à hauteur d'une piste cyclable par commune par an.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la modification du SDIC conformément aux plans joints,
- Autorise le Président à mettre en œuvre le SDIC et mener toutes les actions utiles à la réalisation de la présente délibération.

2019/Report Convention de financement aire de covoiturage CASTRES GIRONDE

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Le département de la Gironde, la CCM et la commune ont décidé d'aménager un parking de covoiturage. Il s'agit ici d'autoriser le Président à signer la convention de financement de cette aire.

M. CONSTANT souhaite rappeler que lorsqu'il a été décidé de construire cette aire, l'ancien règlement du Département s'appliquait, à savoir que le Département finançait l'intégralité de l'aire. Il s'était d'ailleurs engagé à le payer.

M. CONSTANT ne voit aucune difficulté sur le principe, que pour les aires de covoiturage futures, une nouvelle répartition financière soit décidée entre le Département, la CCM et les communes. Néanmoins, dans le cas de Castres, le nouveau règlement est appliqué de façon rétroactive. M. CONSTANT ne votera pas cette délibération en l'état.

Le Président répond qu'il comprend parfaitement la position du maire de Castres mais qu'il ne peut pas modifier la délibération qui a été élaborée par les services du Département.

M. FATH est d'accord avec M. CONSTANT. En effet, la nouvelle règle de financement des aires de covoiturage a été appliquée à une aire qui avait été validée sous l'ancien règlement. M. FATH s'engage à saisir M. GLEYZE de cette question.

M. DANNE souhaite également intervenir concernant l'aire prévue à Ayguemortes. En effet, pour sa commune la problématique est quasiment identique puisque le maillage des aires de covoiturage est une politique départementale qui vise à développer de nouveaux modes de transport sur le canton. Néanmoins, la commune n'a pas les moyens de financer une telle aire qui profitera aux véhicules de passage sur le territoire qui doivent se rendre sur la métropole bordelaise. Il souhaite que le fonds de



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

soutien aux communes puisse payer la part communale de ces investissements.

M. FATH répond qu'il y a au moins un point sur lequel tout le monde est d'accord : ces aires sont nécessaires parce qu'elles permettent de désengorger les axes de circulation. Il s'inscrit dans les propos de M. DANNE qui regrette de mettre à contribution les petites communes à cette politique, alors qu'elles n'ont que très peu de moyens. Comme dit précédemment, M. FATH sollicitera le Président GLEYZE en ce sens.

M. CONSTANT demande à ce que ces délibérations soient reportées au prochain conseil.

M. GAZEAU demande s'il serait possible d'organiser avec les services du Département des réunions régulières sur les questions de voirie.

Mme MARTINEZ répond qu'il est tout à fait envisagé de les organiser et invite M. le Maire à solliciter les conseillers départementaux en ce sens.

Le Conseil communautaire, accepte à l'unanimité de reporter cette délibération

2019/Report Convention de financement aire multimodale de AYGUEMORTE-LES-GRAVES

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Le Conseil communautaire, accepte à l'unanimité de reporter cette délibération

cf. paragraphe précédent

2019/Report Convention de financement aire multimodale de CABANAC

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Mêmes modalités que les précédentes. Mme CANADA demande également que la délibération soit retirée.

Le Conseil communautaire, accepte à l'unanimité de reporter cette délibération

2019/072 Convention SDIC Beautiran

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Cette délibération fixe le montant de la participation de la CCM à la réalisation de la piste cyclable rue de la passerelle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Attribue un fonds de concours d'un montant de 16 090,50 € (Seize mille quatre-vingt-dix euros et cinquante centimes),
- Prévoit les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération, dont la passation d'une convention d'attribution.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

2019/073 Convention d'aménagement paysager et artistique des 3 carrefours giratoires de La Prade sur la RD1113

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Cette délibération propose d'aménager les 3 nouveaux rond-points de l'échangeur de la Prade afin de les mettre en valeur parce qu'ils participent à l'image de la collectivité et du territoire compte tenu de la circulation importante. Trois aménagements différents sont proposés :

- un paysage vitivinicole
- un paysage des Landes
- paysage thème de la Garonne

Le coût prévisionnel pour l'aménagement de ces trois rond-points s'élève à 53 000 euros. Cet investissement sera réalisé exclusivement par la CCM. Néanmoins, une demande de participation du Département est demandée à hauteur de 1500 euros par giratoire.

Le Président précise que cette proposition a été travaillée par les services techniques de la CCM. Par ces trois thèmes, il s'agit de refléter la diversité du territoire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à solliciter l'aide financière du Département et à signer la convention pour l'aménagement paysager et artistique des trois carrefours giratoires au niveau de l'échangeur de la Prade sur la RD 1113.
- Prévoit les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne réalisation de cette opération et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

2019/074 Voiries d'intérêt communautaire

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Pour faire suite à la présentation de la modification des statuts sur la définition de l'intérêt communautaire des voiries, cette délibération propose de nouveaux critères. Le Président a parlé de la révision des statuts sur la définition de l'intérêt communautaire. Il s'agit par cette délibération de revoir les critères qui ont été définis.

M. MAYEUX rappelle les critères inscrits dans la délibération.

M. MAYEUX souhaite rappeler que la CCM est très active sur l'aide qu'elle peut apporter aux communes en matière d'entretien des voiries. Les investissements sur les voies sont des postes qui pèsent lourds sur les budgets communaux. La CCM y a été sensible et a pris en compte cette situation qu'elle traduit par une évolution de ses critères. Cette intervention de la CCM pourrait être associée à une dotation de solidarité.

Au début des transferts, il y avait 10km de voies des ZA et depuis 2014, le nombre de kilomètres a augmenté jusqu'à 24km.

Le 1^{er} juin 2018, les services de la CCM ont écrit à toutes les communes pour savoir si elles avaient de nouvelles voies à proposer. Ainsi, 37km ont été proposés. Ces voiries supplémentaires vont engendrer des besoins d'investissement et de fonctionnement importants. C'est pourquoi, il est proposé de faire ce transfert en plusieurs étapes. Pour cette première étape, il est proposé de transférer 7km.

M. GAZEAU souhaite faire une remarque sur ce sujet des voiries. Les élus ont été interpellés par des entreprises de la ZA Lamourou parce que les salariés ne peuvent pas se déplacer sans voiture au sein de



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

cette zone d'activités qui ne dispose pas d'espace sécurisés pour les piétons. Il est nécessaire de trouver une solution.

Le Président répond que la CCM a investi en 2018-2019 sur un certain nombre de voiries, dont certaines étaient très abîmées comme par exemple le chemin Lagrange de cette même zone d'activités. Plus spécifiquement concernant les espaces de circulation de cette ZA, il s'agit d'un héritage ancien de ZA qui n'ont pas été conçues avec des liaisons douces. Néanmoins, un travail est en cours avec le SYSDAU pour trouver des solutions plus pérennes.

A noter que lorsque la CCM récupère de nouvelles voiries, les services font deux choses : Tout d'abord, ils réalisent un état des lieux de ces voiries en les classant de 1 à 4. D'autres collectivités exigent que les voiries soient neuves pour les intégrer dans leur patrimoine alors que la CCM récupère en l'état et réalise une programmation de travaux sur plusieurs années en fonction des priorités. Ensuite, ils interviennent au quotidien sur les voiries transférées, quel que soit leur état, pour assurer la maintenance au quotidien et éviter qu'elles ne se dégradent trop rapidement.

M. AULANIER ne souhaite pas remettre en cause l'esprit de la délibération, néanmoins, il refuse que tout soit mis sur le dos de l'application Waze pour intégrer des voiries trop nombreuses et surtout faire de voiries secondaires de réels axes de circulation (avec le risque que les voitures roulent très vite dans des quartiers d'habitation). Il faut également rester cohérent avec la politique globale qui est de limiter le nombre de voitures et développer les aires de covoiturage.

M. FATH s'inscrit dans les propos de ses collègues, c'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que la CCM a demandé aux communes de faire des propositions de transfert. Ces axes de circulation sont un enjeu majeur pour permettre le déplacement des habitants et des salariés sur le territoire, sans oublier les pistes cyclables qui doivent mailler tout le territoire.

A ce titre, M. GAZEAU répond qu'il serait utile de voir avec les services du Département les contraintes de réalisation de ces pistes cyclables.

M. FATH répond que ces contraintes sont la base des normes à respecter sur la réalisation de ce type d'infrastructure. Néanmoins en cas d'impossibilité de respecter toutes ces normes, il est nécessaire de faire évoluer les classifications en voies vertes par exemple pour trouver des solutions.

M. MAYEUX ajoute qu'il serait intéressant d'avoir une piste cyclable qui permette également de rejoindre et longer la Garonne depuis Beautiran.

M. FATH répond qu'il suffit que le conseil municipal s'engage sur ce projet pour qu'il puisse être présenté au Département.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide les critères des voiries d'intérêt communautaire susmentionnés,
- Autorise le Président à signer les conventions de transfert de voirie afférentes,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

2019/075 Signature d'une convention partenariale DIGITAL AQUITAINE

RAPPORTEUR : M. GAZEAU

De plus en plus d'entreprises se développent sur le territoire de Montesquieu, par cette délibération, il



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

s'agit d'approfondir les partenariats de la collectivité. Digital Aquitaine, c'est tout d'abord une association créée par la Chambre de commerce de Cordeaux. Cette association s'est développée autour de la filière numérique en Nouvelle-Aquitaine. Par la présente délibération, il est proposé à la CCM d'adhérer en tant que membre associé de l'association. La cotisation s'élève à 2000 € HT.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention partenariale jointe avec Digital Aquitaine.
- Prévoit les montants de l'adhésion aux budgets afférents pour les années 2019 et 2020.
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2019/076 Signature d'une convention partenariale FRENCH TECH

RAPPORTEUR : M. FATH

La CCM est engagée pour une économie innovante, notamment avec l'ouverture du fablab. Ainsi, compte tenu de cette dynamique, l'objectif est de pénétrer dans ces écosystèmes liés à l'innovation afin d'accélérer le développement de startups innovantes. L'adhésion à la French Tech permettra à la CCM de développer son réseau.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention partenariale jointe avec French Tech.
- Prévoit le montant des dépenses sur le budget pour l'année 2019.
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

2019/077 Convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et des Consignations et avec la Ocean Tech dans le cadre du projet HUBe-RT (médiation technologique auprès des professionnels)

RAPPORTEUR : M. FATH

M. FATH rappelle que la CCM a répondu à un appel projet national en partenariat avec la Ocean Tech (living-lab constitué en association, adossé à un fablab) dont le point commun est la volonté d'innovation pour les territoires.

La CCM et la Ocean Tech ont été retenus dans le cadre de cet appel à projet, ce qui permettra de mettre en œuvre un certain nombre d'opérations en lien avec la formation et l'inclusion numérique. Le projet présenté par la CCM et la Ocean Tech consiste à développer une offre de formation aux entreprises et aux artisans pour s'adapter à la révolution industrielle en cours.

Ce prix est une victoire importante pour la CCM parce qu'elle permet de donner de la visibilité au projet EUREKAPOLE. M. FATH tient à remercier les services, et en particulier le service innovation qui a porté ce dossier.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer une Convention relative aux Hubs France Connectée avec la Caisse des Dépôts et des Consignations au titre de ce projet HUBe-RT.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

- Autorise Monsieur le Président à signer une Convention de partenariat avec La Ocean Tech dans la mise en œuvre de ce projet HUBe-RT.
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

2019/078 Revalorisation d'adhésion au Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

M. LEMIRE rappelle que la CCM avait déjà adhéré l'année dernière au conservatoire. Le conservatoire assiste la CCM sur un certain nombre de connaissances des habitats naturels du territoire. Par cette délibération, il est proposé de renouveler l'adhésion.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2019, selon le tableau ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires au versement de ladite subvention ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 et que les fonds pourront être payés sur l'exercice.

2019/079 Partenariat avec l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des pêcheurs de l'Eau Bourde

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Depuis 2007, ce partenariat est renouvelé chaque année. Cette association aide la CCM sur la surveillance des milieux aquatiques et nous assiste au quotidien notamment concernant les risques de pollution ou de maladies des poissons. Ils relayent aussi des informations sur la qualité de l'eau et la protection des poissons. Depuis des années, la subvention s'élève à 1300 euros. Par cette délibération, il est proposé de leur attribuer de nouveau 1300 euros pour cette année.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2019, selon le tableau ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires au versement de ladite subvention et notamment la convention de partenariat ci-jointe formalisant les engagements réciproques ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 et que les fonds pourront être payés sur l'exercice.

2019/080 Versement de la subvention à l'association Arcins Environnement « insertion professionnelle par la filière environnement »

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

La CCM a signé une convention de 3 ans avec Arcins Environnement. Par cette délibération, il s'agit ici de formaliser pour l'année 2019 ce partenariat.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

M. CONSTANT souhaite ajouter que nous sommes en réflexion en ce moment avec les directeurs d'Arcins et des Compagnons bâtisseurs pour proposer d'étendre ce dispositif aux communes qui ont besoin de réaliser des petits travaux. L'idée serait que chaque commune puisse demander l'intervention des chantiers d'insertion par le biais de la CCM qui refacturera ensuite les prestations aux communes. Cela a également été discuté lors de l'AG du PLIE afin de permettre la réinsertion de davantage de personnes sur le territoire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide du versement de la subvention annuelle 2019 à ARCINS environnement d'un montant de 185 000 € en trois versements définis dans la convention de partenariat,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2019, pour le versement de la subvention et l'exécution de la mission détaillée dans la convention citée,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

2019/081 Partenariat avec la Réserve Naturelle Géologique de Saucats – La Brède – Convention annuelle

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Il n'est pas utile de rappeler tout ce que fait la Réserve sur notre territoire. En effet, il y a toute l'année de nombreuses activités pédagogiques avec des tarifs préférentiels pour toutes les communes.

M. AULANIER ajoute qu'ils sont quasiment toujours présents lors de nombreuses manifestations y compris les week-ends. Ils vont au devant des publics. Ce n'est pas parce que cela fait longtemps qu'ils sont sur notre territoire qu'il faut oublier la chance que nous avons de les avoir.

M. CLEMENT confirme que la Réserve est citée en exemple pour tout le travail et toutes les compétences qu'ils exercent au quotidien.

Mme CANADA les soutient également parce qu'ils sont passionnés et font un travail de qualité. Néanmoins, Mme CANADA regrette que seulement 20 000 euros leur soient versés. Elle propose d'augmenter la subvention l'année prochaine.

M. AULANIER rappelle que la Réserve est également financée par CCM dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de la biodiversité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à verser une subvention de 20 000 € à la Réserve Naturelle Géologique de Saucats pour l'année 2019,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent
- Met en œuvre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2019/082 Demande de subventions pour les postes techniciens rivières

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Cette délibération annule et remplace la précédente parce qu'il est possible d'obtenir des financements de la Région sur la partie investissement.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le Département, l'Agence de l'eau et la Région Nouvelle Aquitaine, afin d'obtenir des subventions pour financer les postes de techniciens rivières ainsi que l'équipement du service environnement,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

2019/083 Protocole transactionnel Cartago

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Par cette délibération, il s'agit d'entériner un marché qui n'a pas été exécuté en intégralité et surtout dont le livrable a été rendu très tardivement au regard des délais du marché. Il est donc proposé de trouver un accord à l'amiable avec l'entreprise qui a travaillé sur ce projet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide les éléments essentiels du contrat à intervenir entre les parties, et verse la somme de 13000 € HT (treize mille euros hors taxes) à la Société CARTAGO ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel ci-joint et mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de la présente délibération;
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

2019/084 Désignation d'un membre Commission Consultative Transition Énergétique (SDEEG)

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Par cette délibération, il s'agit de nommer Mme MARTINEZ comme élu référent de la CCM à la commission consultative de la transition énergétique. Cette nomination s'inscrit dans la continuité de son travail sur le PCAET.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Mme Corinne MARTINEZ déléguée appelée à siéger au sein de la Commission consultative ressortant de la loi TECV.
- Approuve le principe d'un règlement intérieur destiné à convenir entre les membres des modalités de fonctionnement de la Commission consultative.
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

2019/085 Demande de subvention au Département pour le Club Nature Gironde (CNG) 2019-2020

RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Pour rappel, Thomas BERTHELOOT, agent de la CCM, anime ce club. Il mène de nombreuses actions en direction du public jeune. Cette démarche est d'autant plus pertinente que les jeunes sont très sensibles



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

aux questions liées à l'environnement. Par cette délibération, il s'agit de faire une demande de subvention au Département pour poursuivre ces animations.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de mettre en œuvre les animations, en direction des jeunes préadolescents et adolescents de la Communauté de Communes de Montesquieu ;
- Autorise Monsieur le Président :
 - à signer tout document relatif à ce projet,
 - à engager les dépenses liées à la mise en place et à l'animation du Club Nature Gironde inscrite au budget,
 - à solliciter toutes les subventions auprès des différents partenaires : Département de la Gironde.

2019/086 Projet de capacité alimentaire – appels à projets et financements du projet alimentaire territorial

RAPPORTEUR : Mme MARTINEZ

Pour rappel, la feuille de route de la capacité alimentaire avait été présentée en décembre 2018. Dans cette feuille de route, des actions de sensibilisation auprès de tous les publics sont prévues. Ainsi, la CCM accueille 3 stagiaires qui font ce travail de sensibilisation auprès des plus jeunes, notamment par une approche ludique.

Pour poursuivre toutes ces actions, il faut des financements. Ainsi, par cette délibération, il s'agit de faire une demande de financement auprès de la DRAF et de la Région.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de poursuivre la démarche d'élaboration d'un projet alimentaire territorial en faveur de la capacité alimentaire du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- Autorise le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu à engager la CCM en répondant à ces appels à projets et appels à manifestations :
 - à signer tout document relatif à ce projet,
 - à engager les dépenses liées à la mise en place et à l'animation de ce projet inscrite au budget,
 - à solliciter tous les partenariats et subventions auprès des différents partenaires.

2019/087 Convention d'objectifs avec l'Association des Jeux et de la Culture pour la ludothèque

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Le Président excuse Mme BURTIN DAUZAN qui est souffrante et ne pourra pas être présente ce soir.

Pour rappel, le projet de Ludothèque s'inscrit dans le contrat enfance jeunesse. Cette association organise un certain nombre d'activités sur les communes comme par exemple les soirées jeux famille.

En 2018, une subvention de 3500 euros a déjà été versée.

Par cette nouvelle convention de partenariat, il est proposé de financer la Ludothèque sur 3 ans dans le cadre du contrat enfance jeunesse. La CCM percevra une participation de la CAF pour le financement de ces activités.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

***Le Conseil communautaire, à 36 voix pour,
M. Lemire ne prend pas part au vote :***

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat triennale 2019-2021 avec l'association l'AJC pour l'activité Ludothèque, et tous les documents y afférents,
- Inscrit et prévoit les crédits nécessaires au budget 2019 et pour les exercices budgétaires suivants conformément à la période de la convention triennale.

2019/088 Tarification transports scolaires

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Cette délibération s'inscrit dans le cadre du transfert de la compétence transport scolaire à la Région. La Région a élaborer un nouveau règlement pour les tarifs appliqués. Deux tarifications sont prévues : une tarification sociale pour les plus de 3km et une tarification pour les moins de 3km.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend connaissance des principes du règlement régional du transport scolaire ;
- Autorise le maintien du service transport scolaires, pour les élèves situés à moins de 3 kilomètres de leur établissement, et du tarif à 136 € pour ces élèves ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine et à mener toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

2019/089 Règlement lecture publique

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

La présente délibération propose de voter le règlement de fonctionnement du Réseau.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le règlement ci-joint ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente, à soumettre le règlement aux Communes du territoire volontaires, à la signer ainsi que tous documents y afférents.

2019/090 Subvention à l'association Marque Page

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Par cette délibération, il est proposé de verser une subvention à l'association Marque Page notamment pour l'organisation de la fête du livre.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide l'attribution d'une subvention à l'association Marque Page, au titre de l'exercice 2019, selon le tableau ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au versement de la subvention,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget. Les fonds pourront être payés sur deux exercices.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 28 mai 2019 PROCÈS-VERBAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le maire Saucats, M. CLEMENT, invite l'ensemble des conseillers et des auditeurs à se retrouver pour partager le pot de l'amitié.

Fait à Martillac, le 28 mai 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement